



guide
petite enfance

LES MODES D'ACCUEIL

pour un jeune enfant

0-3 ans



www.cu-alencon.fr

CUA Communauté
Urbaine
d'Alençon

SOMMAIRE



1- OÙ S'INFORMER ?	p.2-5
• Au Relais Petite Enfance Andrée Né	p.2
• Auprès de la coordination du service Petite enfance de la CUA	p.2
• Contacts utiles	p.3
★ Zoom sur le Relais Petite Enfance	p.4-5
2- LES MODES D'ACCUEIL	p.6-11
• L'accueil individuel	p.6-7
★ L'accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) ou au sein d'une MAM	
★ Zoom sur les MAM	
★ L'accueil au domicile de la famille par une garde d'enfant à domicile	
• L'accueil collectif familial	p.8-10
★ L'accueil en crèche collective	
★ L'accueil en crèche familiale	
★ Tous différents, tous bienvenus	
• Le coût de la garde	p.10-11
3- COMMENT S'INSCRIRE DANS LES CRÈCHES GÉRÉES PAR LA CUA ?	p.12-16
• Besoin d'un accueil régulier, comment s'inscrire ?	p.12-14
★ L'accueil régulier, c'est quoi ?	
★ Comment s'inscrire ?	
★ Comment sont attribuées les places en accueil régulier ?	
★ Zoom sur l'attribution d'une place en crèche pour un accueil régulier	
• Besoin d'un accueil occasionnel, comment s'inscrire ?	p.15
★ L'accueil occasionnel, c'est quoi ?	
★ Comment s'inscrire ?	
• Pré-inscription en ligne dans les crèches gérées par la CUA.....	p.16
LA RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL	p.18-19

ÉDITO ★

Chaque année, plus de 400 enfants sont accueillis dans les crèches de la CUA de façon régulière ou occasionnelle. Ces structures permettent aux parents de concilier vie professionnelle et vie personnelle et contribuent au développement et à l'épanouissement des enfants accueillis.

Par ailleurs, pour accompagner les parents et les assistant(e)s maternel(le)s dans leurs démarches et pour contribuer à la professionnalisation de ces derniers dans le cadre d'ateliers collectifs, le Relais Petite Enfance dénommé "Andrée Né" en mars 2023 a entièrement été rénové. Cette structure moderne a ouvert ses portes dans le quartier de la Croix Mercier à Alençon.

Qu'il s'agisse d'un accueil en crèche ou chez un ou une assistante maternelle, **il existe plusieurs modes d'accueil pour répondre aux besoins des familles et ce guide a été conçu pour vous présenter ces différentes solutions et vous aider dans vos choix.**

Nous espérons que ce document présentant en détails les différents modes d'accueil à votre disposition vous sera utile pour faire votre choix.

Bonne lecture.

Joaquim PUEYO

Maire d'Alençon, Président de la Communauté Urbaine
Conseiller départemental de l'Orne, Ancien Député de l'Orne



Nous le savons tous, la recherche d'un mode d'accueil pour les enfants est un sujet essentiel pour tous les parents.

Ce "guide de la petite enfance" peut vous aider, de manière concrète et pratique à trouver un mode d'accueil répondant au mieux à vos attentes.

Vous trouverez donc une présentation des différents modes d'accueil qu'ils soient publics ou privés, individuels ou collectifs. Concernant les structures directement gérées par la Communauté Urbaine, vous comprendrez à travers ce guide, **les conditions et les critères d'admission, les démarches à effectuer** et l'accompagnement proposé dans votre recherche d'un mode d'accueil.

Anita PAILLOT

Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
en charge de la Petite enfance et de la Politique éducative



1 OÙ S'INFORMER ?



AU RELAIS PETITE ENFANCE ANDRÉE NÉ

Le **Relais Petite Enfance (RPE)** est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les **familles**, les **professionnels** de l'accueil individuel (assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfants à domicile) et les futurs professionnels de la petite enfance. C'est un service gratuit mis en place par la Communauté Urbaine d'Alençon, avec le concours de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne.

Se rendre ou contacter
le Relais Petite Enfance
Andrée Né

19 rue Augustin Fresnel
(quartier de la Croix Mercier)
61000 Alençon
02 33 29 49 12
relais.petite.enfance@cu-alencon.fr

AUPRÈS DE LA COORDINATION DU SERVICE PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

La coordination du service Petite enfance de la Communauté Urbaine d'Alençon assure les **permanences d'accueil et d'information des familles**, concernant les demandes d'inscription dans les crèches familiale et collectives communautaires.

Service Petite enfance
Direction des Actions éducatives / Département de l'Éducation et des Proximités
Annexe "La Rotonde", 6-8 rue des Filles Notre-Dame 61000 Alençon
02 33 32 41 00
petite.enfance@cu-alencon.fr



CONTACTS UTILES



Communauté Urbaine d'Alençon (CUA)

Retrouvez sur le site toutes les informations relatives à l'offre de services et aux actualités de la CUA, notamment :

- **page d'information dédiée aux crèches communautaires et au Relais Petite Enfance**

- lien vers le **portail de démarches en ligne** : pré-inscrire son enfant en crèche, inscrire son enfant pour sa 1^{re} rentrée à l'école, etc.

cu-alencon.fr

Service PAJEMPLOI

Pour les parents employeurs d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile, ce site offre des services visant à simplifier les formalités administratives (déclaration des salaires, etc.).

pajemploi.urssaf.fr

Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)

Informations des familles sur l'**emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile**.

fepem.fr

Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA informe les **familles exerçant leur profession dans le domaine agricole**, sur l'ensemble des droits et prestations liées à la garde de leur enfant.

mayenne-orne-sarthe.msa.fr

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Pour les parents

Des services en ligne (rechercher un mode d'accueil, simuler le coût d'un accueil en crèche ou le montant de la prestation d'accueil du jeune enfant, etc.) et des informations pour vous accompagner dans votre vie de parents (devenir parents, élever son enfant, accompagner son adolescent, etc.).

Pour les professionnels

Compléter son profil d'assistant(e) maternel(e) (cadre d'accueil, disponibilités...), ou des structures d'accueil, actualités nationales en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, etc.

monenfant.fr

Conseils départementaux de l'Orne et de la Sarthe

Les Conseils départementaux vous proposent des rubriques d'**informations sur les actions liées à l'enfance et la famille**, tant à destination des parents que des professionnels : Comment devenir assistant(e) maternel(le) ?, accompagnement en matière de santé des 0-6 ans, devenir parent, l'enfance en danger, etc.

orne.fr / sarthe.fr

Les services à la personne (SAP)

Un site gouvernemental pour **tout savoir sur les services à la personne** : informations sur le métier de garde d'enfants à domicile, annuaire des organismes de services à la personne, etc.

servicesalapersonne.gouv.fr



ZOOM SUR LE RELAIS PETITE ENFANCE : UN LIEU RESSOURCE POUR LES FAMILLES ET LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE



C'EST QUOI ?

Anciennement dénommé relais assistants maternels (RAM), le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les familles, les professionnels de l'accueil individuel (assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfants à domicile) et les futurs professionnels de la petite enfance. Il vous accueille gratuitement.

SON RÔLE

★ Pour les parents / futurs parents

► Accompagner les familles dans la **recherche d'un mode de garde**. Le Relais Petite Enfance peut vous renseigner sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire (collective et individuelle) et vous accompagner dans le choix d'une solution adaptée à vos besoins.

- Quelles questions poser aux assistant(e)s maternel(le)s lors de l'entretien ?
- Quel est le coût des différents modes de garde ?
- Quelles aides peut-on percevoir ?



Le relais peut vous fournir la **liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s** sur les communes du territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon.



► Les soutenir dans leur rôle de **particulier employeur**

Le relais accompagne chaque parent dans ses démarches administratives, l'informe sur ses droits et devoirs en tant qu'employeur, le renseigne sur les aides financières et fiscales auxquelles il peut prétendre, et l'oriente vers les organismes compétents. Il donne le cadre juridique et législatif tout en respectant confidentialité et neutralité.

- Comment rédiger un contrat de travail ?

★ Pour les futurs professionnels de la petite enfance / Pour les professionnels de l'accueil individuel (assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfants à domicile)

- Soutenir la **formation** et la **professionnalisation** des assistant(e)s maternel(le)s
- Les informer sur le **cadre d'exercice du métier** d'assistant(e) maternel(le) / de garde d'enfants à domicile
- Accompagner et **guider les pratiques** par des temps d'échanges et de rencontres. Informer et assister les assistant(e)s maternel(le)s dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr

★ Pour les enfants

- Proposer des **temps d'éveil** et de **socialisation** ouverts aux enfants de 2 mois ½ à 6 ans accompagnés de leurs assistant(e)s maternel(le)s ou gardes d'enfants à domicile : les matinées "Éveil et partage".



Info +

LES MATINÉES "ÉVEIL ET PARTAGE"

Le relais propose des matinées "Éveil et partage" dans ses locaux à Alençon mais également en itinérance dans différentes communes du territoire communautaire, selon un calendrier sectorisé. Accessibles gratuitement et sur la base du volontariat, elles sont réservées aux enfants de 2 mois ½ à 6 ans et aux assistant(e)s maternel(le)s qui les accueillent ou aux gardes d'enfants à domicile qui les prennent en charge, sur autorisation parentale.

Elles poursuivent deux objectifs :

- favoriser la rencontre entre professionnels, contribuer aux échanges, au partage et à l'enrichissement des pratiques,
- proposer des temps de découverte et d'expériences pour les enfants, mais aussi d'approche de la socialisation, par le biais du jeu.



2 LES MODES D'ACCUEIL



Il existe différents modes d'accueil qui permettent à chaque famille de concilier vie personnelle, vie professionnelle et vie sociale. Ils favorisent également l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

★ L'accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) ou au sein d'une "Maison d'assistant(e)s maternel(le)s"

Un professionnel agréé

Un(e) assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui peut accueillir jusqu'à 4 enfants mineurs à son domicile ou en "Maison d'assistant(e)s maternel(le)s" (MAM). Ce professionnel doit obligatoirement avoir reçu un agrément délivré par le Conseil départemental, après avis des services de la protection maternelle et infantile (PMI), qui atteste de ses capacités à exercer le métier dans un lieu adapté.

Au quotidien, l'assistant(e) maternel(le) assure l'accueil, l'éveil, le développement, la santé et la sécurité des enfants qui lui sont confiés. Il (elle) peut participer avec les enfants aux matinées "Éveil et partage" proposées par le Relais Petite Enfance Andrée Né.

Le parent devient particulier employeur

Pour l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le), le parent devient particulier employeur. Il est soumis à des obligations : élaboration d'un contrat de travail, respect de la convention collective, déclaration de l'emploi, etc.



ZOOM SUR LES MAM LES MAISONS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux adaptés. Ces professionnel(le)s peuvent être au maximum 4 et accueillir chacun(e) au maximum 4 enfants simultanément. Les assistant(e)s maternel(le)s qui travaillent au sein d'une MAM ont les mêmes obligations que ceux/celles qui travaillent en indépendant(e)s à leur domicile.

L'assistant(e) maternel(le) qui est embauché(e) par un parent reste le/la référent(e) de l'enfant tout au long de son accueil et plus spécifiquement sur les temps de soins (change, repas, sommeil). Les temps d'éveil sont souvent co-animés par les assistant(e)s maternel(le)s qui proposent ces moments à l'ensemble des enfants de la MAM.



La liste des assistant(e)s maternel(le)s exerçant à leur domicile et ou en MAM sur le territoire communautaire est disponible auprès du Relais Petite Enfance.

VOUS VOULEZ DEVENIR ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) ?

Contactez les bureaux des agréments des assistant(e)s maternel(le)s des Conseils départementaux de l'Orne et de la Sarthe pour participer aux réunions d'information organisées sur ce métier **ou contactez le Relais Petite Enfance Andrée Né.**



★ L'accueil au domicile de la famille par une garde d'enfant à domicile

Ce mode d'accueil consiste à faire appel à une personne (diplômée ou non) qui assure la garde de votre enfant à votre domicile. Deux possibilités pour la famille : employer elle-même une personne ou faire appel à un organisme de service à la personne déclaré et/ou agréé par l'État.

Annuaire des organismes de services à la personne : www.servicessalapersonne.gouv.fr

L'ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL

★ L'accueil en crèche collective

Les enfants sont accueillis au sein d'un groupe, dans des structures collectives, à temps plein ou partiel, en accueil régulier ou occasionnel. Huit établissements sont recensés sur le territoire communautaire : cinq gérés par la Communauté Urbaine d'Alençon, un par le centre social Édith Bonnem, un par l'association " À 4 Pat ", et un autre par un gestionnaire privé.

► Les structures gérées par la CUA

Crèche Graine de Malice

6 rue Jean Moulin à Alençon
(quartier de Villeneuve)

02 33 26 54 65

→ Ouverte du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 18 h 30

18
places

Crèche Le Monde des couleurs

14 rue Michelet à Alençon
(quartier de Perseigne)

02 33 26 18 99

→ Ouverte du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 18 h 30

30
places

Microcrèche Les P'tits bouts

1 rue des petits jardins
à Saint-Germain-du-Corbéis

02 33 26 51 38

→ Ouverte du lundi au vendredi
de 13 h 30 à 18 h

12
places

Dans les crèches gérées par la CUA, l'accueil est réservé aux familles qui résident sur le territoire communautaire. Il concerne les enfants âgés de 2 mois ½ à moins de 4 ans. Les espaces sont aménagés pour favoriser le bien-être et l'éveil des enfants dans le respect des normes d'encadrement et de sécurité. Une équipe pluridisciplinaire de professionnels accompagne les enfants. Les repas sont élaborés sur place.



Les structures communautaires sont fermées quelques jours par an selon un calendrier défini chaque année, en principe : le vendredi de l'Ascension, deux mercredis par an (journées de formation pédagogique des professionnels) et une semaine au moment des fêtes de fin d'année.

► Deux structures associatives

Petite crèche Les Petits loups

Centre social Édith Bonnem
Place Édith Bonnem à Alençon

02 33 26 58 51

► Une structure privée

Microcrèche Les Lionceaux

6 rue de la Rimblière à Damigny

06 03 11 44 37

Microcrèche À 4 Pat'

4 route de la Pesantière, Radon
à Écouves

02 50 19 07 97



★ L'accueil en crèche familiale

La crèche familiale est une structure gérée par la Communauté Urbaine d'Alençon.

Ce mode d'accueil conjugue :

- un accueil individualisé des enfants au domicile d'un assistant(e) maternel(le) agréé(e) par le Conseil départemental,
- et des temps d'accueil collectifs au sein des locaux de la crèche familiale avec les autres assistant(e)s maternel(le)s de la crèche familiale et les enfants qu'ils accueillent.

Les assistant(e)s maternel(le)s peuvent accueillir de 1 à 4 enfants à leur domicile et bénéficient d'un encadrement spécifique. **Le parent n'est pas employeur, l'assistant(e) maternel(le) est employé(e) et rémunéré(e) par la CUA**, qui assure la facturation auprès des familles.

Le soutien et l'encadrement de chaque assistant(e) maternel(le) sont assurés par deux professionnels diplômés de la petite enfance qui effectuent des visites régulières à son domicile afin de garantir le bon déroulement de l'accueil. Les repas sont préparés par les assistant(e)s maternel(le)s.

Crèche familiale de la Communauté Urbaine d'Alençon

21 rue de Vicques à Alençon
(quartier de Courteille)

02 33 80 87 22

→ Ouverte du lundi au vendredi
de 7 h à 19 h

22
places



TOUS DIFFÉRENTS, TOUS BIENVENUS

Dans les structures gérées par la CUA, lors d'une première inscription, **les enfants en situation de handicap ou de maladie chronique** et leurs familles sont reçus par la référente santé et inclusion, ainsi que le médecin référent du service petite enfance afin de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI). Sur la base de ce PAI, les échanges se poursuivront avec la direction de la structure. Ces rencontres ont pour finalité d'offrir un accompagnement adapté aux besoins de l'enfant, en adéquation avec les ressources des professionnels et le fonctionnement d'un accueil collectif.



L'ENSEMBLE DES STRUCTURES COLLECTIVES SONT ACCESSIBLES AUX ENFANTS AVEC DES BESOINS SPÉCIFIQUES.



LE COÛT DE LA GARDE



Modes de garde

Accueil individuel

Accueil collectif et familial

Assistant(e) maternel(le) indépendant(e) ou exerçant au sein d'une MAM

→ Proposition de tarif horaire établi par l'assistant(e) maternel(le) + indemnité d'entretien par jour de présence + selon les cas indemnité de repas et indemnité kilométrique.

Garde d'enfant à domicile

→ Proposition de tarif horaire établi par le professionnel indépendant ou l'organisme de service à la personne (minimum : SMIC en vigueur).

Microcrèches À 4 Pat' et Les Lionceaux

→ Tarifs fixés par chaque gestionnaire sans pouvoir excéder 10€/heure.

Crèches gérées par la Communauté Urbaine d'Alençon (y compris la crèche familiale) et la petite crèche (Les Petits loups) gérée par le Centre social Édith Bonnem

→ Barème de participation des familles fixé par la CAF en fonction des revenus et de la composition familiale, comportant un plancher et un plafond. Le coût intègre les couches et les repas pour les structures gérées par la CUA.

Aides (selon les cas)

Aides (selon les cas)

Crédit d'impôt "Frais de garde des enfants de moins de 6 ans" ou "Emploi à domicile"

Crédit d'impôt "Frais de garde des enfants de moins de 6 ans"



Prestation "Complément de libre choix du Mode de Garde" (CMG) versée par la **Caisse d'Allocations Familiales** à la famille. Le montant dépend du nombre d'enfants à charge, des ressources de votre foyer et du coût de la garde.

Plus de renseignements sur ces prestations sur monenfant.fr

Prestation de Service Unique (PSU) versée directement par la **Caisse d'Allocations Familiales** à l'établissement. La famille règle une participation familiale réduite, selon un barème établi par la CAF.

Un simulateur du coût de la garde en crèche est accessible sur monenfant.fr.



3 COMMENT S'INSCRIRE DANS LES CRÈCHES GÉRÉES PAR LA CUA ?

La procédure d'inscription d'un enfant dans les crèches gérées par la Communauté Urbaine d'Alençon diffère en fonction du type d'accueil souhaité : accueil régulier ou accueil occasionnel.

BESOIN D'UN ACCUEIL RÉGULIER, COMMENT S'INSCRIRE ?

★ L'accueil régulier, c'est quoi ?

Votre enfant est accueilli pour une présence allant d'**au moins 2 heures consécutives par semaine jusqu'à 5 jours par semaine, de manière régulière**, sur la base d'un contrat passé entre la crèche et les parents pour une durée maximale d'un an, renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année jusqu'au départ définitif de l'enfant. Ce contrat précise notamment le nombre de jours réservés par semaine, le temps d'accueil journalier, le nombre de jours d'absence sollicités par la famille pour la durée du contrat ainsi que les heures d'arrivée et de départ de l'enfant.

Ce type d'accueil correspond lorsque **les besoins d'accueil d'une famille sont connus à l'avance et récurrents**.

★ Comment s'inscrire ?

→ **ÉTAPE 1.** Je complète un dossier de demande d'inscription.

Le dossier peut être complété sur le portail de démarches en ligne de la CUA accessible sur www.espace-citoyens.net/alencon, ou téléchargé sur le site www.cu-alencon.fr.

→ **ÉTAPE 2.** Je suis reçu par la coordination du service Petite Enfance pour finaliser ma demande d'inscription.

- Pour les usagers qui déposent leur dossier en ligne, la prise de rendez-vous s'effectue directement dans le cadre de la démarche en ligne.
- Pour les autres usagers, prendre rendez-vous au 02 33 32 41 00.

→ **ÉTAPE 3.** La commission d'admission attribue les places disponibles, sur la base des critères d'admission précisés dans le règlement intérieur des établissements d'accueil.

→ **ÉTAPE 4.** Si une place est attribuée pour l'accueil de mon enfant, je dois :

- confirmer par écrit que j'accepte la place proposée en retournant le coupon-réponse dans le délai et selon les modalités fixés par le courrier de notification,
- prendre rendez-vous avec la direction de l'établissement concerné pour constituer le dossier de l'enfant et envisager son accueil.

RAPPEL
L'accueil au sein des crèches de la Communauté Urbaine d'Alençon est réservé aux habitants de la CUA.

PIÈCES À FOURNIR

- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois permettant d'établir que vous habitez sur une des communes de la CUA
- Une attestation CAF ou MSA du quotient familial
- Tout justificatif attestant de l'activité professionnelle de chaque parent (contrat de travail, arrêté de nomination, inscription dans une formation, certificat de scolarité, carte d'étudiant...)
- Un extrait d'acte de naissance de l'enfant

★ Comment sont attribuées les places en accueil régulier ?

Afin d'assurer un traitement impartial des demandes formulées par l'ensemble des familles, les demandes sont étudiées en commission sur la base des règles suivantes :

- Présentation **anonyme** des dossiers sur la base d'un numéro attribué lors de l'inscription.
- Présentation respectant un ordre de classement des demandes d'accueil en fonction du nombre de points attribués **sur la base de la grille des critères** d'attribution en vigueur.

Critères	Points
Famille dont les deux parents travaillent ou famille monoparentale dont le parent travaille	10
Demande facilitant l'obtention d'une formation ou le retour à l'emploi	10
Demande concernant plusieurs enfants de la même famille	10
Famille orientée par le service de la PMI ou par un professionnel par rapport à des difficultés rencontrées par la famille	7
Problème de mobilité et proximité de la structure – facilité d'accès	5
Enfant en situation de handicap et/ou Parent en situation de handicap	5
Quotient familial inférieur à 224	5
Quotient familial compris entre 224 et 323	4
Quotient familial compris entre 324 et 562	3
Famille fréquentant une structure gérée par la CUA dans le cadre d'un accueil occasionnel	3
Quotient familial compris entre 563 et 842	2
Quotient familial supérieur à 842	1
Date de l'inscription	1 point par mois d'attente
Refus d'une place réservée après présentation de la demande à la commission d'admission de places en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	Annulation des points acquis au titre du critère "Date d'inscription"

→ Attribution des places **en fonction des possibilités d'accueil sur les établissements demandés** par les familles.



ZOOM SUR L'ATTRIBUTION D'UNE PLACE EN CRÈCHE POUR UN ACCUEIL RÉGULIER



RECENSEMENT DES PLACES DISPONIBLES

auprès de chaque direction de chaque crèche

- Nombre de places disponibles
- Dates auxquelles ces places sont disponibles
- Tranche d'âge de l'enfant pouvant occuper la place disponible

DEMANDE DES PARENTS

Besoins exprimés en jours, heures, crèches souhaitées...

- Présentation à une des trois commissions selon la date d'entrée souhaitée

ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE : 3 COMMISSIONS PAR AN

Présentation anonyme des demandes, dans l'ordre du classement obtenu sur la base des critères d'attribution

MAI

Attribution de 60 %
des places annuelles

SEPTEMBRE

Attribution de 23 %
des places annuelles

NOVEMBRE

Attribution de 17 %
des places annuelles

LISTE DES PLACES ATTRIBUÉES

validée par la commission d'attribution des places en crèche

Si une place est attribuée

=

COURRIER POSITIF

envoyé aux familles concernées

Le bénéfice de la place proposée n'est valable que pour la période d'entrée indiquée dans le courrier réponse.

Si aucune place n'est attribuée

=

COURRIER DE PLACEMENT EN LISTE D'ATTENTE

adressé aux familles concernées qui doivent confirmer le maintien de leur demande.

BESOIN D'UNE PLACE EN CRÈCHE OCCASIONNELLEMENT, COMMENT S'INSCRIRE ?

★ L'accueil occasionnel, c'est quoi ?

Les besoins d'accueil de mon enfant ne sont pas récurrents, mais **ponctuels**. Mon enfant peut fréquenter la crèche de façon occasionnelle : je réserve des créneaux en fonction des places disponibles. Cet accueil ne fait l'objet d'aucune contractualisation entre la famille et la crèche.

★ Comment s'inscrire ?

L'inscription s'effectue directement auprès de la direction de l'établissement souhaité.

→ Retrouvez les coordonnées des établissements pages 8-9



PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE

dans les crèches gérées par la CUA - **MODE D'EMPLOI**

 cu-alencon.fr



Je peux **faire mes**
"**DÉMARCHES EN LIGNE**".
Où je veux, quand je veux...
sur www.espace-citoyens.net/alencon



J'ai déjà un compte en ligne.



Je n'ai pas de compte en ligne.

**JE ME CONNECTE
AVEC CE COMPTE.**

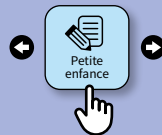
**JE LE CRÉE OU M'IDENTIFIE
AVEC FRANCECONNECT.**



**J'ajoute dans mon entourage
mon enfant à inscrire**, né ou
à naître (pour mon enfant à naître,
cocher la case dédiée)

La création de mon entourage est en attente de validation par la collectivité.
Je suis averti par mail que ma demande est traitée positivement.
Je peux alors accéder aux "démarches famille".

Je veux pré-inscrire mon enfant
en **ACCUEIL RÉGULIER**.



Je veux pré-inscrire mon enfant
en **ACCUEIL OCCASIONNEL**.

Je complète le formulaire
"demande de pré-inscription en accueil
régulier" et choisis la date de rendez-vous
avec la coordination du service Petite
enfance.

Je complète le formulaire
"demande de pré-inscription pour
l'accueil occasionnel".

Je valide ma demande d'inscription
dans le cadre du rendez-vous fixé avec la
coordination du service Petite enfance.

Je prends rendez-vous par téléphone
avec la direction de la structure souhaitée
pour valider ma demande et réserver le(s)
créneau(x) souhaité(s) dans la limite des
places disponibles.



LA RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL

De l'information à l'accueil de mon enfant



JE ME RENSEIGNE notamment auprès du **Relais Petite Enfance**
ou sur www.cu-alencon.fr ou sur le site monenfant.fr.

Je **PEUX** prendre rendez-vous auprès du Relais Petite Enfance Andrée Né pour un accompagnement individualisé.

Souhait d'un
ACCUEIL INDIVIDUEL

Souhait d'un **ACCUEIL COLLECTIF**

**DANS UNE STRUCTURE
ASSOCIATIVE OU PRIVÉE**

→ Je contacte directement
la direction de
l'établissement.

DANS UNE STRUCTURE GÉRÉE PAR LA CUA


ACCUEIL RÉGULIER

→ Je dépose le dossier
et je prends RDV avec la
coordination du service
Petite enfance de la CUA
pour confirmer l'inscription.

ACCUEIL OCCASIONNEL

→ Je contacte directement
la direction de
l'établissement.

→ Je trouve un(e)
assistant(e) maternel(le)
ou une garde d'enfant à
domicile.

 Le Relais
Petite Enfance
m'accompagne pour mes
démarches employeur :
élaboration d'un contrat de
travail, déclaration Pajemploi,
etc.

J'ai une place
pour mon
enfant.

→ Je prends RDV
auprès de
la direction.

→ Je prends RDV avec
le Relais Petite Enfance
pour un accompagnement
individualisé dans ma
**recherche d'un autre
mode de garde.**

**J'ai pas de place
pour mon enfant.**

→ Je maintiens ma
demande
en liste d'attente.
OU
→ J'annule ma demande.

J'attends la **commission
d'attribution** des places en
crèche.

J'ai une place
pour mon enfant.

→ Je prends
RDV auprès de
la direction de la
structure.

→ Je réserve des créneaux
ponctuellement en
fonction de mes besoins,
et sous réserve des places
disponibles.

J'AI TROUVÉ UN MODE D'ACCUEIL



Relais Petite Enfance Andrée Né

19 rue Augustin Fresnel
(quartier de la Croix-Mercier)
61000 Alençon
02 33 29 49 12
relais.petite.enfance@cu-alencon.fr

Service Petite enfance

Direction des Actions éducatives
Département de l'Éducation et des Proximités
Annexe "La Rotonde", 6-8 rue des Filles Notre-Dame
61000 Alençon
02 33 32 41 00
petite.enfance@cu-alencon.fr